

Et si vous deveniez Chargé(e) de mission à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2022-928843

Profil

- Niveau 6
- Catégorie A de la fonction publique (IASS, AAE)
- Agent contractuel de droit public

Conditions

Lieu: A la Délégation Départementale du Finistère à Quimper

Vos missions

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle « personnes âgées » de la délégation départementale du Finistère et l'autorité fonctionnelle du responsable du pôle « personnes en situation de handicap », le/la chargé(e) de mission a en charge :

Animation territoriale : mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique de l'ARS dans le domaine du handicap et des personnes âgées :

- Répit des aidants : référent départemental chargé de la mise en œuvre de la politique régionale sur le département
- Conférence des financeurs de la prévention de l'autonomie et de l'habitat inclusif : participation à l'instruction des dossiers et participation à l'organisation des conférences, coordination interne (avec le pôle PPS de la DD29 et la DSP) sur le thème de la prévention de la perte d'autonomie
- Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : contribution à la déclinaison des orientations régionales sur le département, participation aux réunions partenariales sur le département.

Suivi des établissements médico-sociaux :

- Suivi des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) : relations avec les services, animation du réseau, mise en œuvre de la réforme prévue par la LFSS 2022...

Suivi des situations individuelles critiques de personnes âgées et personnes en situation de handicap : traitement des signalements, relation avec les opérateurs (C360, MDPH, PCPE, DAC...), recherche de solutions.

Représentation de la DD 29, au titre de l'ARS : aux instances territoriales et/ou partenariales sur le champ du handicap et des personnes âgées.

Participation à la continuité de service : suppléance des responsables de pôle PA et PH

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

L'organisation régionale est fondée sur un ancrage territorial de proximité avec 4 délégations départementales (Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan).

L'organisation des délégations départementales

Les délégations départementales remplissent les missions de proximité de l'agence et assurent sur les différents territoires la déclinaison des orientations régionales de santé au plus près des besoins de la population.

Dans le cadre de leur action elles assurent un rôle général de veille sur les territoires de santé, accompagnent les projets innovants ou novateurs et participent à la continuité des soins afin d'améliorer l'organisation des parcours de santé et de vie et aussi contribuer à la meilleure maîtrise des dépenses de santé.

Elles sont structurées autour de deux départements : l'animation territoriale et la santé environnementale, ce qui est un atout important pour la période à venir, tant pour prendre en charge les enjeux de la santé environnementale (PRSE) que pour intégrer sur le secteur de l'animation territoriale une logique qu'elles pratiquent déjà : la territorialisation de l'action.

À cet égard, le département animation territoriale travaille en lien étroit avec les directions du siège sur les six grandes thématiques structurantes : offre de soins ambulatoire, offre de soins hospitalière, offre médicosociale pour les personnes âgées comme pour les personnes handicapées, prévention promotion de la santé et démocratie en santé.

Le département santé environnement travaille en lien étroit avec la direction de la santé publique et notamment la DA santé environnement, la DA de la veille et sécurité sanitaire.

Les directions des délégations départementales sont intégrées aux processus décisionnels, au niveau de la stratégie avec la participation mensuelle au COMEX élargi de leur directeur, au niveau opérationnel avec la réunion mensuelle du COT et les réunions périodiques entre les directions métier et délégations départementales.

Compétences

Connaissances:

- Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné.
- Connaissances techniques et pédagogiques afférentes au domaine d'intervention.
- Cadre légal et réglementaire du domaine d'intervention.
- Méthodologie : préparation, connaissances juridiques, techniques d'entretien, formalisation de rapports, etc.

Savoir-être:

- Sens du service Public
- Autonomie
- Capacité d'initiative
- Qualités relationnelles avérées
- Rigueur
- Faire preuve d'autorité et de leadership
- S'inscrire en facilitateur de ses responsables hiérarchiques dans le quotidien de travail (sens de la pédagogie).

Savoir-faire:

- Capacités de négociation, sens de l'écoute
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire avérée
- Animer un réseau d'acteurs pluridisciplinaires mobilisés par des enjeux divers.
- Contextualiser et problématiser ses interventions : savoir rédiger des notes d'aide à la décision hiérarchiques et/ou politiques problématisées, savoir formaliser des discours, savoir synthétiser des informations ascendantes.
- Définir et proposer des mesures préventives et correctives adaptées en fonction de l'environnement.
- - Recueillir et traiter de l'information (données informatiques, réalisation d'entretiens).
- - Appliquer des méthodes de contrôle adaptées

Conditions Particulières

- Déplacements fréquents sur le territoire de santé (présence importante sur le terrain à la rencontre des acteurs) et au Siège de l'ARS.
- Dimension relationnelle forte.
- Ouverture à des domaines variés et des connaissances pluridisciplinaires : domaines financier, juridique, administratif (...)
- Participation au dispositif d'astreinte (sur la base du volontariat)

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Avant le 19/08/2022

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).